

supérieur à celui qu'elles ont aujourd'hui. On ne peut le réfuter. Cela comprend les trois quarts des familles dans la catégorie des personnes âgées ou seules. Comme je l'ai déjà dit, 8,7 millions de familles recevront un crédit d'impôt sur le revenu et s'en trouveront avantagées.

Avant que le gouvernement ne propose en 1986 un crédit remboursable pour la taxe de vente, les Canadiens à faible revenu payaient un pourcentage bien plus important de leur revenu en impôt fédéral sur les ventes que les personnes dans les tranches de revenu plus élevé. Lorsque la TPS entrera en vigueur, le crédit pour la taxe de vente remboursable sera majoré une fois de plus. Le montant du crédit sera augmenté et le seuil d'admissibilité en fonction du revenu sera relevé pour ceux qui bénéficient de ce crédit. Il a déjà été porté aux environs de 30 000 \$, et le gouvernement compatissant, j'en suis sûr, ou n'importe quel autre gouvernement qui lui succédera veillera aussi à ce qu'il soit indexé au pouvoir d'achat de leur revenu.

D'après ce que je viens de dire, il ne fait aucun doute que les personnes à revenu faible et moyen paieront un pourcentage de leur revenu bien inférieur à ceux des tranches de revenu plus élevé. Pour ces raisons, le crédit d'impôt pour la TPS a été reconnu par les experts comme un progrès considérable dans la politique sociale canadienne et je suis surpris que les sociologues de notre pays au grand cœur et tous les membres des organismes non financés par le gouvernement ne l'acclament pas comme l'une des plus grandes mesures sociales qui ait été proposée au Canada depuis longtemps.

De même, les produits alimentaires de base, les loyers des habitations, les médicaments, les appareils ménagers, entre autres, seront tous exemptés de la TPS.

Le sénateur Olson: Les appareils ménagers?

Le sénateur Barootes: Les appareils médicaux.

En ce qui concerne l'indexation, les intentions et le bilan du gouvernement sont très clairs. Le crédit d'impôt pour la TPS sera revu périodiquement et, j'espère, rajusté comme il convient. C'est ainsi qu'on a procédé pour le crédit d'impôt pour enfants qui, depuis 1985, a connu une augmentation bien supérieure à celle de l'inflation.

Ces initiatives, honorables sénateurs, se passent de commentaires. Les mesures budgétaires du gouvernement prouvent la détermination de celui-ci à instaurer un régime fiscal plus juste et à venir en aide, en particulier, aux défavorisés.

Un amendement de la nature qui a été proposée n'est donc pas, à mon avis, justifié ni utile.

Je voudrais faire une ou deux remarques au pied levé sur les commentaires des deux derniers orateurs. Moi aussi, je suis allé dans le Nord. Je m'intéresse, comme la plupart des Canadiens, à ce qui se passe au Yukon, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans le nord du Québec et dans le nord de l'Ontario. Je voudrais qu'on puisse transférer notre industrie de fabrication au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest.

Le sénateur Doody: Je pense que je vous avez perdu une partie de votre auditoire.

Le sénateur Barootes: Je ne pense pas qu'on puisse le faire. Je voudrais qu'on puisse changer leur climat et le réchauffer pour qu'ils n'aient pas besoin d'utiliser autant de mazout

domestique et d'électricité en hiver, mais ce sont des choses qui sont indépendantes de notre volonté. Cependant, si nous voulons améliorer certains aspects mentionnés par le sénateur Lucier, ce ne serait là qu'une partie minuscule. Cela ne changerait absolument rien au fait que certaines de leurs dépenses courantes continueraient d'être plus élevées qu'à Toronto ou Regina. Leur situation resterait la même.

● (2130)

Les fins auxquelles la TPS doit servir et le fait qu'elle s'applique à tous les produits et services ne constituent pas une solution au problème. Nous devrions plutôt modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de façon à imposer leurs revenus à des taux moindres que ceux qui s'appliquent aux Canadiens qui vivent au sud du 60^e parallèle. Le gouvernement devrait accorder de plus fortes exemptions ou des taux moins élevés à ces gens-là, précisément parce qu'ils ont des dépenses supplémentaires.

J'ai entendu d'autres observations qui m'ont un peu troublé, en particulier celles sur les réseaux de transport urbain. N'oublions pas que beaucoup de réseaux de transport qui fonctionnent à l'électricité ou au carburant sont directement subventionnés par les contribuables.

On a fait allusion aux systèmes d'aqueduc, mais ce n'est pas la même chose que l'électricité. Dans plusieurs villes—Montréal est un bon exemple—la famille n'est pas facturée pour l'eau qu'elle consomme, mais ce service est payé à même les revenus généraux. Ce ne serait pas juste de traiter l'électricité de la même façon que l'eau. Sauf erreur, sénateur David, dans votre ville les gens ne sont pas facturés pour l'eau qu'ils consomment. Comme dans beaucoup d'autres localités, le coût de ce service est imputé aux dépenses générales. Les cas de l'électricité et de l'eau sont différents. De plus, dans certains centres urbains, les systèmes de production et de distribution d'électricité appartiennent à des particuliers et non pas à la province, comme c'est le cas en Saskatchewan. Même en Ontario, il y a des organisations privées qui distribuent l'électricité. C'est une autre différence dont il faut tenir compte.

Bien que je comprenne le raisonnement de l'opposition, compte tenu du principe de la TPS et du fait qu'elle vise à aider les gens à revenus modestes et moyens, je ne peux pas accepter cet amendement et j'ai l'intention de voter contre.

Des voix: Bravo!

Le sénateur Hays: Honorables sénateurs, j'ai une question à poser au sénateur Barootes.

Le sénateur Barootes a déclaré que les usagers paieraient l'électricité moins cher par suite de l'abolition de la taxe sur les ventes des fabricants. Je lui signale qu'aux fins de préparer ma question, je me suis renseigné auprès du groupe de surveillance de la TPS qui m'a fait savoir que la hausse ne serait pas vraiment très marquée, soit 6,6 p. 100. Ainsi, il s'agit donc de moins de 0,5 p. 100 applicable à la réduction. Dans le cas du fuel domestique, cela se situe autour de 5,7 p. 100. Je n'ai pas avec moi les chiffres exacts.

Peut-être pourriez-vous commenter la chose et nous dire exactement ce qui va se passer. À vous entendre, j'ai cru que la réduction serait considérable. Selon les renseignements que j'ai obtenus, tel ne serait pas le cas.

Mon autre question porte sur un article de M. Patrick Grady que j'ai lu en fin de semaine dans le numéro de mai-juin